

## COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

**Membres présents** : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Norine JONAS, Pierre GABRIEL, Jason PEYRE, Sonia FLEURIER, François STEENHOUT, Eliane CHABERNOZ, Jean BUSCH, Brigitte AYER

**Membres absents excusé** :

**Membres absents non excusé** :

**Membres en exercice** : 11

**Date de la convocation** : 17 Janvier 2024

**Secrétaire de séance** : Annick ARMAND

**Le Maire ouvre la séance à 19h30**

- **Approbation du procès-verbal du 16 aout 2023**

Approuvé à l'unanimité

**Point à voter**

- **Délibération n°2024-02 : DM-2 Virement de Crédit au 7392221**

Il s'agit d'un jeu d'écriture rendant nécessaire de procéder aux virements des crédits comme suit, les sommes étant prises sur le budget 2023 :

Désignation Article / Chapitre	OUVERT	REDUIT
<b>DF – 014</b> Atténuations de Produits	1830 €	
<b>DF – 739221</b> FNGIR	<b>1830 €</b>	
<b>DF – 011</b> Charge à Caractère général		830 €
<b>DF – 615232</b> Réseaux		830 €
DF – 67 Charges Exceptionnelles		1000 €
DI – 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1000 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Vote POUR « **11** », Vote CONTRE « **0** », ABSTENTION « **0** »

- **Délibération n°2024-03 : Convention La Poste Communale**

Le renouvellement de la Convention passée entre la mairie et l'agence communale présente quelques modifications :

- Ouverture de l'agence postale 12 h/hebdomadaires minimum ; à Barret l'agence est ouverte 16h30, donc sans incidence pour l'agence.
- Eligible au fond de péréquation : +84€/ mois ; la nouvelle participation devient donc 1.284 €/mois (anciennement : 1.200 €/mois).

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

- **Délibération n° 2023-41 : Autorisation Spéciale D'Absence**

Décision reportée lors du Conseil du 22 décembre 2023 afin que les conseillers étudient les différents cas d'évènements familiaux présentés sous forme de tableau qui leur a été communiqué.

Nature de l'évènement	Durées proposées
<b>Liées à des événements familiaux</b>	
<b>Mariage ou PACS :</b>	
- de l'agent	5 jours ouvrables
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
- d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	0 jour
<b>Décès, obsèques ou maladie très grave :</b>	
- du conjoint (concubin pacsé)	5 jours ouvrables
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	Moins de 25 ans : 7 jours ouvrés + 8 jours calendaires complémentaires Plus de 25 ans : 5 jours ouvrables
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
- d'un frère, d'une sœur	2 jours ouvrables
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
<b>Garde d'enfant malade</b>	2 jours

Liées à des événements de la vie courante et des motifs civiques	
- Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Les jours des épreuves
- Don du sang	La durée comprend le déplacement entre le lieu de travail et le site de collecte, l'entretien préalable au don et les examens médicaux nécessaires, le prélèvement et la collation offerte après le don
- Déménagement du fonctionnaire	0 jour
- Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	1 jour

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

- **Délibération n° 2024-01 : Report de l'échéance du prêt Caisse Epargne**

Les travaux de la Méouge, occasionnés par les intempéries de 2019, ont été répartis en deux « lots » : un prêt sur 15 ans de 40.000 € et le reliquat sous forme d'un prêt relais de 44.000 € à échéance au 18 février 2024. Compte tenu de la situation financière actuelle de la commune, la Caisse d'Epargne contactée par Monsieur le Maire, préconise un report d'un an de cette échéance comme étant la solution la plus avantageuse.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

**Point sans vote**

**Questions diverses :**

- **Etude de la création d'un syndicat de l'eau pour la vallée de la Méouge :**

Ce projet est motivé par les majorations importantes à venir sur les factures d'eau lorsqu'il y aura transfert de la gestion communale aux Communautés de Communes (entretien des réseaux, réparations diverses, soumission des factures à une TVA de 20%, risque de faire appel à des gestionnaires privés...). Une réunion est prévue le 2 février prochain avec les Maires des communes de la vallée ; chaque participant devra se munir de ses tarifs et des conditions de gestion de son réseau afin d'étudier ensemble la mise en place d'un syndicat.

- **Rencontres avec l'ONF :**

Suite à la rencontre avec cet organisme, il apparaît possible de créer une réserve naturelle dans la partie communale de la forêt (forêt ancienne avec arbres remarquables) ; Eourres et VBM ont effectué cette démarche et seront rencontrés pour adapter ce projet à notre territoire. A noter que cette préservation de site peut se faire par secteurs et qu'il restera la possibilité de faire des coupes dans des « enclaves ».

Deux parcelles cultivables ou accessibles au pastoralisme, viennent d'être plantées en résineux (pins noirs, cèdres + quelques chênes verts).

L'ONF relance la Réserve biologique de la Méouge, créée en 1980, allant de l'entrée des Gorges jusqu'à Châteauneuf et quelque peu en sommeil depuis. Un nouveau bornage est en cours.

- **Archives :**

Un rangement et un tri sont en cours, précédant un classement des documents contenus dans le local ; Mesdames Ayer et Armand seront rejointes prochainement par Mme Fleurier.

- **Chaudière bois :**

Suite aux séries de pannes récurrentes sur cette installation, un audit sur l'ensemble du système est envisagé. C'est lors d'une rencontre avec les Communes Forestières que Mme Pascaline Brien a suggéré cette démarche pour notre Commune ; le coût de cette intervention serait de 650 €.

- **Chiens de protection :**

Ces chiens tendent à divaguer loin de leur troupeau (Bergers d'Anatolie notamment) et posent de plus en plus de problèmes aux randonneurs, aux chiens de villages et aux habitants de la vallée. Suite à plusieurs morsures, la mairie a pris un Arrêté interdisant la présence de ces chiens à moins de 200m des habitations.

- **Eclairage Public :**

Une campagne active est en cours actuellement à l'initiative des grandes entreprises « polluées » pour équiper les communes en luminaires LED afin de remplacer les anciens systèmes gourmands en énergie. Reste à charge pour le village les frais de mise en place, environ 4.000 €. Un équipement par tranches peut être envisagé tout en étant vigilant sur la qualité.

**Le Maire clôt la séance à 21 h.**